



La société de promotion de
la photographie du Québec □

VENTE DES BILLETS

GALA 2019

Procédure

23 février 2019

1. PRÉAMBULE

Depuis le Gala 2016, « La Société » procède à la vente des billets pour son gala annuel par un système de billetterie permettant la vente de billets avec sièges réservés. Le but : éliminer la file d'attente et le désordre dans le hall du théâtre avant l'ouverture des portes le soir du gala. Ainsi se concluait une requête exprimée par l'ensemble des clubs photo.

Reposant à l'origine sur un système de traitement manuel, la logistique a évolué rapidement vers l'usage d'un service de billetterie <en ligne>.

L'expérience, identifiée d'abord comme un projet pilote, s'est avérée extrêmement positive et très satisfaisante pour l'ensemble des participants. Vos commentaires élogieux nous l'ont confirmé.

Compte tenu de ce succès indéniable et de la satisfaction de la clientèle, « La Société » poursuit avec la même procédure pour son Gala 2019.

Ainsi, les clubs pourront de nouveau choisir eux-mêmes leurs sièges pour cette 30^e édition du gala annuel qui se tiendra le 6 mai prochain, toujours au théâtre L'Étoile Banque Nationale du quartier Dix-30 à Brossard.

2. PRINCIPES DE BASE SUPPORTANT LA PROCÉDURE

Voici les critères de base qui supportent cette procédure :

1. Principe du « premier arrivé, premier servi ».
2. Les clubs sont totalement autonomes au niveau de l'achat, du choix et du paiement de leurs billets.
3. Une priorité est accordée aux clubs (pour l'achat et le choix des billets).
4. Selon le choix du club : l'achat peut être fait par le club (achat regroupé) ou par les membres du club (achats individuels).
5. Le système de réservation doit être comparable à ceux des grands réseaux de billetterie tel les réseaux «Ovation» et «Admission».
6. Le système de billetterie ne doit avoir aucun impact sur le coût du billet.

3. RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE

1. Les clubs peuvent réserver leurs sièges directement à l'écran de leur ordinateur.
2. Le paiement est effectué en ligne par cartes de crédit (obligatoire).
3. Aucun remboursement ne sera accepté.
4. Le club (ou le participant) doit imprimer ses billets.
5. Le coût des billets demeure le même (25\$) et les frais de gestion du système de billetterie sont assumés par « La Société ».

4. ADMISSIBILITÉ

Tous les clubs photo (et leurs membres) inscrits auprès de la SPPQ («La Société») ainsi que tout public amateur de photographie. Toutefois, une priorité est accordée aux clubs photo par une période de prévente qui leur est réservée et exclusive.

5. BILLETS

5.1. Coût

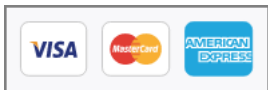
Le coût du billet est toujours à 25\$ *.

** Le paiement n'est pas remboursable.*

5.2. Achat des billets

Les clubs, ainsi que toute personne intéressée, devront se procurer leurs billets par l'intermédiaire du service **Eventbrite**[®], le fournisseur que nous avons retenu pour notre service de billetterie. Tout comme le sont les grands réseaux de billetterie (Ovation, Admission, etc.), le principe du « premier arrivé, premier servi » prévaut en tout temps.

Vous pouvez vous procurer vos billets en utilisant le lien suivant :



6. VENTE DES BILLETS

6.1. Dates

Les billets seront en vente du **1^{er} mars au 5 mai 2019** inclusivement et se fera en deux (2) volets distincts :

1. un premier volet réservé aux clubs photo → date : du **1^{er} au 24 mars 2019**
2. un second accessible à tout public → date : du **25 mars au 5 mai 2019**

6.2. Modalités

Durant le processus d'achat, vous devrez tenir compte des éléments suivants :

1. Le système « Eventbrite » est optimisé pour une utilisation avec le navigateur **Chrome** de Google. Bien qu'elles ne soient pas optimisées, les versions récentes des navigateurs suivants sont quand même prises en charge selon le concepteur :
 - a. Firefox
 - b. Safari
 - c. Edge

Note : l'utilisation d'Internet Explorer est à proscrire. Le système de réservation des sièges semble éprouver des difficultés avec ce navigateur.

2. Durant la période de vente réservée aux clubs, l'accès à la page de commande de billets devra se faire à l'aide d'un mot de passe. « La Société » communiquera le mot de passe par courriel à tous les clubs.
3. Pour un achat regroupé, le maximum de billets a été fixé à **75**.
4. Par défaut, le système vous propose les meilleurs sièges disponibles. Toutefois, vous pouvez modifier ce choix. Un clic gauche de souris sélectionne/désélectionne le siège et la molette de la souris tient lieu de « zoom ».
5. Un délai de quinze (15) minutes vous est alloué pour faire le choix de vos sièges et compléter votre commande. Au-delà de ce délai, vous devrez reprendre votre commande du début.
6. Compte tenu du délai alloué, il est suggéré de se familiariser avec le plan de la salle avant l'ouverture d'une session d'achat. Voir l'[ANNEXE I](#).

6.3. Transmission des billets

Au moment de conclure l'achat, les billets sont expédiés par courriel en document de format PDF. Le club (ou l'individu) doit imprimer ses billets et les remettre à chaque participant. Chacun devra présenter son billet afin d'avoir accès à la salle et à son siège le soir du gala.

7. RENSEIGNEMENTS

Pour toute information vous pouvez communiquer avec :

Paul Fortier
gala@sppq.com
(450) 441-0930

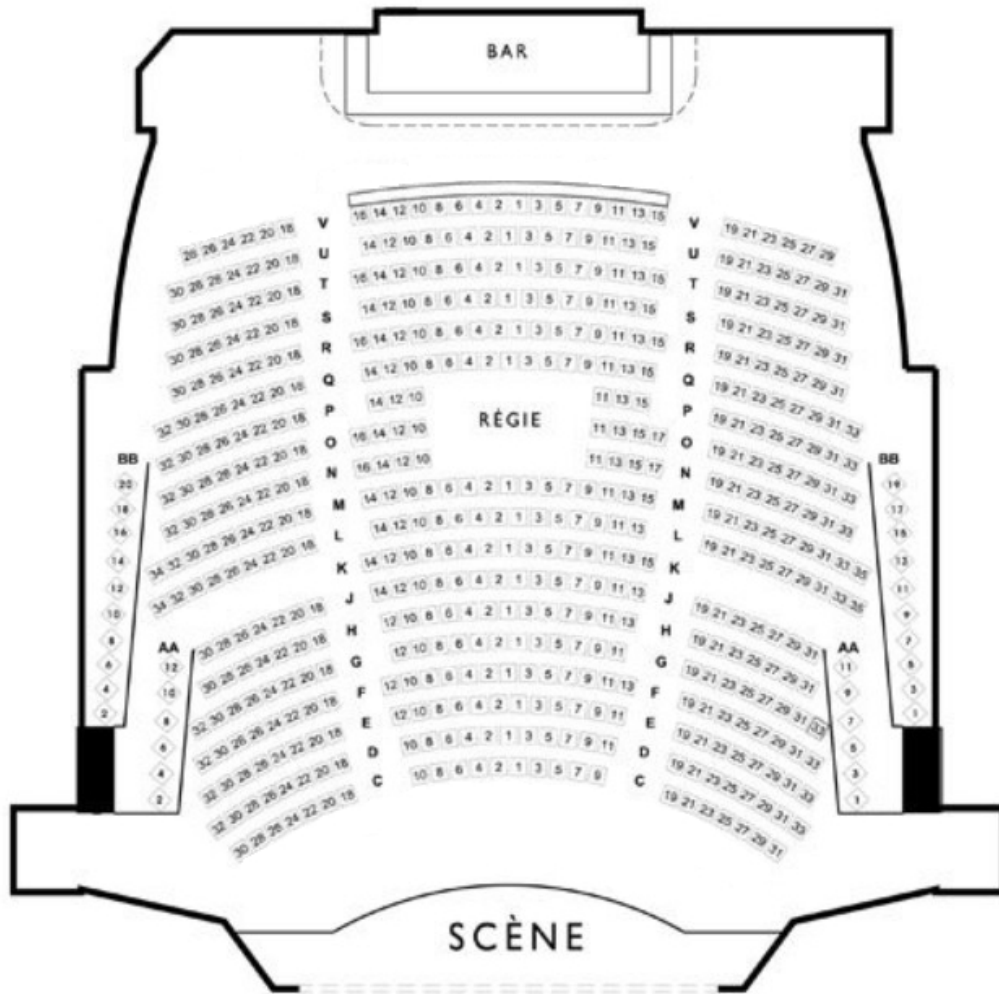
ou

Daniel Héroux
daniel.heroux@sppq.com
(450) 223-1589

ANNEXE I



PLAN DU PARTERRE



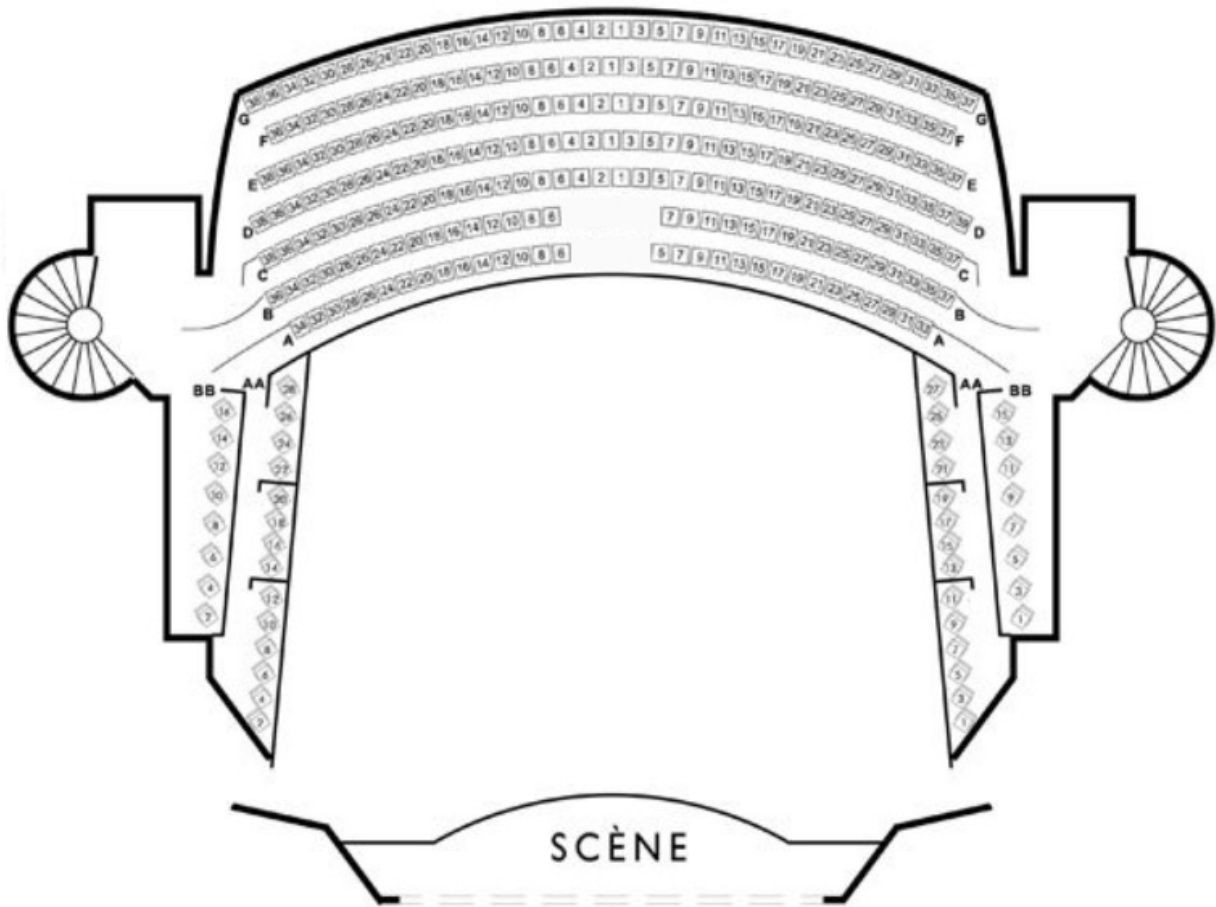
La société de promotion de
la photographie du Québec □



ANNEXE I (suite)



PLAN DU BALCON



La société de promotion de
la photographie du Québec □

